



contester un rapport de police suite a un accident de voiture

Par **MaryPop**, le **27/12/2012 à 21:44**

Bonjour ,

Je viens ici aujourd'hui parce que j'ai été victime d'un accident de voiture au mois de novembre. J'étais à l'arrêt, prête à prendre un stationnement en créneau mais sans avoir passé la marche arrière. J'avais juste mis mon clignotant à droite, le pied sur le frein en attendant que les voitures qui arrivaient derrière me double.

La première m'a doublé , la seconde m'est rentré dedans.

Aujourd'hui, je reçois le rapport de police qu'indique que je faisais une marche arrière.

Le comble : j'ai été évacué par les pompiers, entorse cervicale, tassement de vertèbres ; lui roulait sans assurance, à 70 au lieu de trente et sous prétexte qu'il "connaît" mon mari, il s'est sauvé, prétextant une urgence. Je ne peux donc pas porter plainte pour délit de fuite.

Ais je un réours pour contester ce rapport qui retourne la situation contre moi.

Merci